

COMMUNE DE MOUDON

RAPPORT DE COMMISSION AU CONSEIL COMMUNAL

Objet : signature d'un acte constitutif de droit de superficie distinct et permanent sur la parcelle 1399 en faveur de Genossenschaft Electra Baselland (EBL)

Préavis No 15/17

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La commission nommée pour cet objet s'est réunie le lundi 9 octobre 2017 à la salle des mariages en présence de Messieurs Jean-Pilippe Steck délégué municipal et Alain Mathys chef du bureau technique de la commune que nous remercions pour leurs explications, elle était composée de MME Dominique Barbey-Mayor et de Messieurs Cédric ALTHAUS remplaçant de Mme Monique Tombez, Pierre-Alain Bohnenblust, Patrick Foulk et Pierre-Alain Volery.

Situation

Ce droit de superficie se situe dans le quartier du Fey au Champ-du-Gour pour la construction d'une centrale de chauffage à distance au bois 95% et gaz 5% qui servira à chauffer la nouvelle école et la salle omnisport; d'autre part l'Assurance ECA a fait une demande pour se brancher à cette à cette centrale de chauffage car cet établissement envisage de construire de nouveaux immeubles dans ce périmètre et prévoit même de raccorder ses bâtiments déjà construits lorsqu'il faudra renouveler les chaufferies. La mise à disposition de la chaleur pour les bâtiments scolaires est prévue pour le mois de juin 2018, dans le cas ou le délai ne

pourrait être respecté une solution provisoire sera mise en place par EBL.

La surface convoitée par la société EBL est de 2511 m² pour une durée de 50 ans et d'une redevance unique de CHF 125'550.- qui correspond à CHF 50,. le m².

Société

Un appel d'offre a été lancé pour ce projet, trois ont répondu sur quatre, c'est le dossier de EBL qui a été retenu vu son expérience et il se trouve qu'elle est implantée dans la région, Avenches, Châtel-St-Denis et Lucens qui se dit très satisfaite. Cette société se charge de la construction, du financement CHF 5'346'000.- et de l'exploitation. Une convention sera signée entre la Commune de Moudon et EBL pour l'alimentation en plaquettes de bois d'œuvre en provenance de nos forêts et de la région, par l'intermédiaire du groupement forestier Broye-Jorat.

Le ravitaillement se fera par camions les jours ouvrables, une réserve est prévue pour les périodes de fin d'année et autres.

La récupération des cendres sera acheminée dans une décharge contrôlée, son financement est amorti dans le prix facturé aux utilisateurs.

Remarque

La commission s'étonne du calendrier, cela aurait été plus logique que ce projet arrive en même temps que la demande de construction du Collège; question de cohérence.

La commission approuve à l'unanimité des membres présents, le préavis tel quel présenté par la municipalité :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité No 15/17 ;
- Ouïe le rapport de la commission chargée de son étude ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

1. Autorise la municipalité à constituer un droit distinct et permanent de superficie de 2'511 m² en faveur de EBL (Genossenschaft Elektra Baselland) sur la parcelle 1399, pour la construction d'une centrale de chauffage à distance au bois.

2. Fixe l'acte du droit de superficie :

- la durée du DDP, soit cinquante ans (50 ans),
- la redevance unique de CHF 125'550.-.

3. Assortit la signature de l'acte prévu sous chiffre 1 ci-dessus de la condition de l'obtention préalable, par EBL, d'un permis de construire entré en force et exécutoire.

Pour la commission

Le rapporteur : Volery Pierre-Alain

